



МИНИСТЕРСТВО
ЗДРАВООХРАНЕНИЯ
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DROITS DE L'HOMME ET BIOMEDECINE

Aspects éthiques et juridiques du consentement éclairé

Conférence
29 juin 2017

Novocheremushinskaya str, 69, hall 1 (RDC), Moscou
Université d'Etat russe de la justice

Projet de Programme

La conférence est consacrée à la bioéthique - domaine des droits de l'Homme, en examinant les défis posés par l'évolution des pratiques et les développements scientifiques et technologiques en médecine et en biologie. Les possibilités croissantes d'intervenir et de contrôler la vie humaine exigent un examen approfondi des abus possibles et de l'utilisation abusive des applications biomédicales favorisant ainsi des progrès en faveur de la santé humaine en particulier. Pour répondre aux problèmes sensibles et complexes mis en jeu, il est essentiel que les professionnels juridiques et de la santé connaissent bien les implications des principes fondamentaux des droits de l'homme en biomédecine, comme le principe du consentement libre et éclairé avant toute intervention dans le domaine de la santé.

Cette conférence se concentrera sur ce principe clé de la protection des droits de l'Homme consacré à la fois dans la Constitution de la Fédération de Russie et dans la Convention d'Oviedo. La jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'Homme ainsi que la jurisprudence des tribunaux russes reflètent l'actualité de cette question. Elle démontre également l'importance d'examiner la mise en œuvre de ce principe tant du point de vue médical que juridique. La conférence examinera aussi les domaines d'application biomédicaux spécifiques, tels que le don d'organes et de tissus et la gestion des décès infectieux. Elle fournira une occasion unique de se pencher sur les aspects éthiques et juridiques de la mise en œuvre du principe sous l'angle des différentes autorités de l'État, des organisations nationales et internationales afin de poursuivre le dialogue interdisciplinaire et l'échange de bonnes pratiques pour s'attaquer à la question d'intérêt commun.

09.30-10.00	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS
10.00-11.00	SESSION D'OUVERTURE <ul style="list-style-type: none"> ▶ M. Valentin V. Ershov, Recteur de l'Université d'Etat russe de la justice ▶ M. Philippe Boillat, Directeur Général, Direction Générale des Droits de l'Homme et Etat de Droit, Conseil de l'Europe ▶ M. Vladimir V. Tambovtsev, Adjoint à la Chancellerie, Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme de la Fédération de Russie ▶ Mme Oksana S. Kapinus, Recteur de l'Académie du Procureur général de la Fédération de Russie, Conseillère d'Etat de la Justice ▶ Mme Svetlana B. Solovyeva, Directrice du Service Juridique du Ministère de la Santé de la Fédération de Russie
11.00-11.30	PAUSE CAFE
11.30-13.00	SESSION 1 – CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE <p><i>Présidence Mrs Tatyana Vavilycheva, Juge à la Cour Suprême de la Fédération (à confirmer)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Perspectives du Conseil de l'Europe : le principe du consentement libre et éclairé dans la Convention d'Oviedo Mme Laurence Lwoff, Chef de l'Unité de Bioéthique du Conseil de l'Europe, Secrétaire du Comité de Bioéthique du Conseil de l'Europe ▶ Mise en oeuvre du principe du consentement libre et éclairé dans le domaine de la santé en Fédération de Russie Mme Svetlana B. Solovyeva, Directrice du Service Juridique du Ministère de la santé de la Fédération de Russie ▶ Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme sur le consentement libre et éclairé : le principe du consentement éclairé dans la pratique de la Cour Européenne des droits de l'Homme Mme Irina V. Iatsenko, Juriste confirmée à la Cour Européenne des droits de l'Homme <p>Discussion</p>
13.00-14.00	PAUSE DEJEUNER
14.00-15.30	SESSION 2 – CONSENTEMENT ECLAIRE, ASPECTS SPECIFIQUES : DEFIS ET BONNES PRATIQUES <p><i>Présidence: Mme Svetlana B. Solovyeva, Directrice du Service Juridique du Ministère de la santé de la Fédération de Russie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Consentement libre et éclairé dans le domaine de la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine Mrs Tatyana Vavilycheva, Juge à la Cour Suprême de la Fédération de Russie ▶ Consentement éclairé comme condition obligatoire du risque justifié dans le domaine médical Mme Antonina Chuprova, Professeur en droit criminel, Service de Criminologie de l'Université d'Etat pan russe de justice

- ▶ **Consentement présumé au prélèvement d'organes post mortem en droit français et expression du refus**

Prof. Jean-René Binet, Faculté de droit de Rennes, Directeur de l'école doctorale SHOS

- ▶ **La mise en œuvre du principe de consentement éclairé dans le travail des bio-banques, en utilisant l'exemple du projet MSU « Base scientifique de la création de la banque nationale dépositaire des systèmes vivants »**

Mme Elena V. Bryzgalina, Chef de la philosophie de la Division de l'éducation, Département de philosophie, Université d'Etat de Moscou, membre du Conseil de l'éducation et de la science sous les présidents de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie

Discussion

15.30-16.00

PAUSE CAFE

16.00-17.00

SESSION 3 – CONSENTEMENT ECLAIRE DANS LE CONTEXTE DES MALADIES INFECTIEUSES

Présidence: Laurence Lwoff, Chef de l'Unité de Bioéthique du Conseil de l'Europe, Secrétaire du Comité de Bioéthique du Conseil de l'Europe

- ▶ **M. Andreas Reis**, Unité d'éthique de la santé, Organisation Mondiale de la Santé, Lignes directrices sur les situations épidémiques et les droits de l'Homme
- ▶ **Mme Liliya A. Taysheva**, directrice de l'organisation caritative autonome à but non lucratif "Novyi vek" (à confirmer)

Discussion

17.00-17.15

SESSION DE CLÔTURE

- ▶ **Mme Lyalya A. Gabbasova**, Conseillère auprès de la Ministre, Ministère de la Santé de la Fédération de Russie
- ▶ **M. Mikhail B. Lobov**, Chef du Service des Politiques et de la Coopération en matière des droits de l'Homme, Conseil de l'Europe